



Bulletin du travail

30 décembre 2009

Also available in English

Le *Bulletin du travail* est un bimensuel produit par le **Programme du travail**. Le bulletin fournit des renseignements pertinents sur les données salariales issues des conventions collectives au Canada ainsi que des mises à jour sur les enjeux des relations industrielles.

Dans ce numéro

	<i>Page</i>
Conventions collectives récentes.....	1
Négociations clés en cours et à venir	2
Principaux arrêts de travail	7
Pratiques innovatrices en milieu de travail – 3 ^e trimestre 2009	8
Le Coin du lecteur	12
Effectifs syndicaux au Canada—2009.....	13
À paraître dans le prochain numéro	13
Pour plus d'information	13
Liste de distribution ajouter/retirer mon nom	14

Conventions collectives récentes

Les **rapports sommaires les plus récents** des négociations collectives mettent l'accent sur les principaux changements apportés à la convention précédente. Quelques exemples sont indiqués ci-dessous. Une liste complète est disponible sous [Rapports des sommaires récents](#).

Province, employeur, syndicat, unité de négociation et numéro de référence	Mois/année de ratification
Terre-Neuve-et-Labrador Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et C.A. Pippy Park Commission Newfoundland and Labrador Association of Public and Private Employees 1 100 employés des services et préposés à l'entretien 0667610	fév 09
Nouvelle-Écosse Gouvernement de la Nouvelle-Écosse Nova Scotia Teachers Union 10 000 enseignants à l'élémentaire et au secondaire 0461611	fév 09
Manitoba Freshwater Fish Marketing Corporation Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada 240 employés d'usine et préposés à l'entretien 0032110	fév 09

Une liste complète des conventions, incluant les conventions dont le rapport sommaire n'est pas disponible à cette date, est accessible à [Liste des conventions collectives en cours](#) (format PDF, 179 Ko).



Négothèque est une base de données consultable sur les relations de travail, qui fournit des sommaires d'ententes d'actualité et le texte intégral des conventions collectives au Canada.

Négociations clés en cours et à venir visant 500 employés ou plus

Employeur	Syndicat	Employés	Statut*	Mois d'expiration
Négociations en cours				
Sphère de compétence fédérale, secteur public				
Société canadienne des postes	AOPC	6 460	N	déc 09
Société canadienne des postes	STTP	6 000	N	sep 09
Gouvernement du Canada	ACAF	2 260	N	nov 09
Sphère de compétence fédérale, secteur privé				
Bell Canada	SCEP	7 620	PR	mai 09
VIA Rail Canada Inc.	TCA Canada	2 910	N	déc 09
Chemins de fer nationaux du Canada	Teamsters Canada	2 000	ARB	déc 07/déc 08
Chemin de fer Canadien Pacifique	FIOE/ Teamsters Canada	1 500	N	déc 09
Air Canada Jazz - Jazz Air Inc.	Association des pilotes de lignes internationales	1 150	N	jun 09
TELUS Communications (Québec) Inc.	SCFP	1 010	N	déc 09
Association des employeurs maritimes (Qc)	SCFP	950	N	déc 08

Employeur	Syndicat	Employés	Statut*	Mois d'expiration
Jazz Air LP	SAABC	780	N	jun 09
NAV CANADA	TCA Canada	350	ARB	jun 09
Sphères de compétence provinciale et territoriale, secteur public				
Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux	Divers syndicats	174 820	N	mar 10
Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires	Divers syndicats	108 270	N	mar 10
Gouvernement du Québec	Divers syndicats	68 990	N	mar 10
Comité patronal de négociation des collèges	Divers syndicats	28 850	N	mar 10
Saskatchewan Association of Health Organizations	SCFP/SFPS/UIES/ Health Sciences Association of Saskatchewan	27 500	N/CO	mar 08/mar 09
Association des hôpitaux de l'Ontario	UIES	15 000	MED	oct 09
Ville de Montréal	Divers syndicats	14 030	N/ARB/ NaAT	déc 06/aoû 08
Gouvernement de la Saskatchewan	SCFP/SFPS	13 690	N	sep 09
Regional Health Authorities of Manitoba	Manitoba Nurses' Union	11 000	N	sep 09
Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	SEFPO	8 600	CO	aoû 09
Nova Scotia Association of Health Organizations	SCFP/ TCA Canada	5 700	N/CO	mar 09
Ville de Toronto	AIP	3 000	N	déc 09

Employeur	Syndicat	Employés	Statut*	Mois d'expiration
Université de Regina et Université de la Saskatchewan	SCFP	2 400	N	déc 09
SaskPower	FIOE/SCEP	2 080	N	déc 09
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	SCFP	1 650	N	oct 09
Ville de Saskatoon	SCFP	1 490	N	déc 09
Hydro-Québec	Ingénieurs	1 490	N	déc 08
Ville d'Edmonton	Police	1 450	MED	déc 08
Ville de Québec	Divers syndicats	1 310	N/ARB	déc 06
Ville de Regina	SCFP	1 200	N	déc 09
Halifax Regional Municipality	SCFP/Nova Scotia Union of Public and Private Employees	1 130	N/CO	oct 08
Le Réseau de transport de la Capitale	CSN	920	N	jun 09
Gouvernement du Yukon	AEY	690	MED	jun 09
Gouvernement du Nunavut	Nunavut Teachers' Association	640	N	jun 09
Ministère de la Santé de l'Île-du-Prince-Édouard	Union internationale des opérateurs-ingénieurs	610	CO	mar 09

Employeur	Syndicat	Employés	Statut*	Mois d'expiration
Sphères de compétence provinciale et territoriale, secteur privé				
Interior Forest Labour Relations Association, Council on Northern Interior Forest Employment Relations	Métallos	4 000	N	jun 09
Vale Inco (Ont.)	Métallos	3 450	AT	mai 09
Calgary Co-operative Association Limited	Union of Calgary Co-operative Employees	3 400	N	oct 09
Dominion Stores (T.-N.-L.)	TCA Canada	1 700	N	déc 09
* ARB Arbitrage N Négociation AT Arrêt de travail NPA Négociation postérieure à l'arbitrage CO Conciliation NaAT Négociation après un arrêt de travail MED Médiation NPC Négociation postérieure à la conciliation MaAT Médiation après un arrêt du travail NPM Négociation postérieure à la médiation PR Projet de règlement				
Notes:				
Le trait d'union (-) dans la colonne Mois d'expiration indique que les conventions collectives à l'intérieur d'un même syndicat ou de plusieurs syndicats expirent, par exemple, à compter de septembre 2007 à janvier 2008 inclusivement et leurs dates d'expiration sont représentées de cette façon : sep 07 - jan 08 . La barre oblique (/) signifie que les conventions collectives à l'intérieur d'un même syndicat ou de plusieurs syndicats expirent, par exemple, soit en juillet 2007 ou avril 2008 et leurs dates d'expiration sont représentées de cette façon : jul 07/avr 08 .				
Employeur	Syndicat	Employés	Mois d'expiration	
Négociations à venir				
Sphère de compétence fédérale, secteur public				
Rien à signaler.				
Sphère de compétence fédérale, secteur privé				
Groupe TVA Inc.	SCFP	1 000	déc 09	

Employeur	Syndicat	Employés	Mois d'expiration
Sphères de compétence provinciale et territoriale, secteur public			
Capital District Health Authority	SFPNE	8 350	oct 09
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SESPPNB	4 640	déc 09
Nova Scotia Association of Health Organizations	Nova Scotia Nurses' Union	4 610	oct 09
Gouvernement du Yukon	AFPC	3 200	déc 09
Sphères de compétence provinciale et territoriale, secteur privé			
Association de la construction du Québec, Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec et Association provinciale des constructeurs de routes et grands travaux du Québec	Conseil provincial du Québec des métiers de la construction	173 360	avr 10
Lakeside Packers, division de Lakeside Feeders Ltd.	TUAC Canada	2 100	déc 09
Fishery Products International Limited	TCA Canada	1 700	déc 09

Principaux arrêts de travail

Impliquant 500 employés ou plus jusqu'au **17 décembre 2009**

Des mises à jour du [Rapport hebdomadaire](#) et de la [Liste complète](#) sont disponibles sur Internet.

Employeur, emplacement, syndicat et employés	Litige(s)	Début	Fin
MVT Canadian Bus Inc. (HandyDART) Vancouver, Colombie-Britannique Syndicat uni du transport 500 chauffeurs d'autobus et répartiteurs (12 % services essentiels)	Avantages sociaux et conditions de travail	26 oct 2009	
Olymel, Société en commandite Saint-Hyacinthe, Québec Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada 500 employés de conserverie	Gel des salaires et horaires de travail	9 oct 2009	
Serco DES Inc. (TestauVolant) Ontario Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes 500 employés des services administratifs et de soutien	Non disponible	21 août 2009	
US Steel Canada Inc. Hamilton, Ontario Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes 870 employés de production	Non disponible	3 août 2009 Lock-out	
Vale Inco Sudbury, Ontario Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes 3 450 employés de fonderie et de raffinerie et mineurs	Non disponible	13 jul 2009	

Pratiques innovatrices en milieu de travail – 3^e trimestre 2009

Le Programme du travail publie une analyse trimestrielle sur les conventions collectives récemment ratifiées visant 500 employés ou plus dans tous les secteurs d'activité ainsi qu'un aperçu des pratiques innovatrices en milieu de travail. La section I présente les statistiques et les observations concernant la durée des ententes ainsi que l'analyse des secteurs public et privé. La section II fournit des pratiques innovatrices. Cette analyse est basée sur l'examen de 45 conventions collectives ratifiées au cours du troisième trimestre 2009.

Section I

Durée

Les 45 conventions collectives analysées ont une durée allant de 12 à 60 mois (71,1 % ont une durée de 36 mois ou plus, et 40 %, de 36 mois exactement). La durée moyenne globale pour le troisième trimestre 2009 est de 34,1 mois, comparativement à 42,2 mois au cours du deuxième trimestre 2009 visant 101 conventions collectives.

Secteurs public et privé

Au cours du troisième trimestre 2009, les conventions ratifiées se répartissent de manière presque égale entre les secteurs public et privé. Le secteur privé compte 23 conventions ayant une durée moyenne de 32,9 mois, comptant souvent des ententes d'une durée de 12 mois, 36 mois et de 48 mois. Le secteur public comporte 22 conventions ayant une durée moyenne de 35,3 mois; la moitié de ces 22 ententes ont une durée de 36 mois, et 5 conventions additionnelles (22,7 %) ont une durée de 48 mois.

Dans le secteur privé, 2 conventions en Ontario possèdent la durée la plus longue (60 mois) : celle de Cara Operations (Restaurants Swiss Chalet) visant 2 660 employés de service représentés par l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce Canada, et celle de Bell Technical Solutions (Entourage Solutions Technologies) visant 1 730 employés des services techniques représentés par le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier. Dans le secteur public, 4 conventions en Ontario possèdent la durée la plus longue (48 mois) : Toronto District School Board of Ontario et la Fédération des enseignantes et enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (6 000 enseignants); Liquor Board of Ontario et le Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (5 500 employés de bureau, d'entrepôt et commis de détail); ville de Windsor et le Syndicat canadien de la fonction publique (1 510 employés d'intérieur) et Hamilton-Wentworth District School Board et le Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (580 employés des services éducatifs). Dans les deux secteurs, public et privé, plusieurs conventions ont une durée de 12 mois, soit la plus courte enregistrée au cours du troisième trimestre 2009.

En suivant une tendance dominante au cours des premier et deuxième trimestres 2009, la grande majorité des conventions (86,3 %) du secteur public est ratifiée en Ontario. Aussi, près de la moitié des 107 450 employés (53 510 employés ou 49,8 %) qui concluent une entente au cours du troisième trimestre 2009 se trouve en Ontario.

Au cours du troisième trimestre 2009, 6 conventions donnent lieu à des gels salariaux pendant la durée des conventions : 2 ententes d'Air Canada, l'une négociée avec l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale (11 710 employés d'entretien d'aéronef) et l'autre, avec le Syndicat canadien de la fonction publique (6 540 agents de bord); une convention conclue entre Greyhound Canada Transportation Corp. et le Syndicat uni du transport (950 chauffeurs, mécaniciens et employés de terminal); une entente négociée entre l'Université de Guelph et le Syndicat canadien de la fonction publique (780 assistants à l'enseignement); et 2 conventions de Lear Corporation conclues avec le Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (500 employés d'usine de Kitchener et Whitby, Ontario).

Au cours du troisième trimestre 2009, la plus longue convention analysée se trouve dans le secteur privé : Air Canada et 11 710 employés d'entretien d'aéronef représentés par l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale. Les 3 autres grandes conventions se trouvent dans le secteur public : le gouvernement du Canada et 10 580 employés des services techniques représentés par l'Alliance de la Fonction publique Canada; et la ville de Toronto et le Syndicat canadien de la fonction publique (2 conventions visant 10 900 employés d'intérieurs et 9 000 employés des services récréatifs). La troisième convention de la ville de Toronto a été négociée avec l'unité de négociation du Syndicat canadien de la fonction publique. Les 3 unités de négociation de la ville de Toronto, représentant 5 800 employés d'extérieur, ont également ratifié une convention de prorogation de 36 mois au cours du trimestre, une entente conclue suite à des arrêts de travail prolongés survenus durant l'été.

Section II

Pratiques innovatrices

Les dispositions suivantes, tirées de conventions collectives ratifiées au cours du troisième trimestre 2009, contiennent des dispositions jugées novatrices ou présentant un intérêt particulier.

Rémunération

Plusieurs unités de négociation d'Air Canada ont négocié un **moratoire sur les cotisations des prestations au titre des services passés** pendant une période de 21 mois en 2009-2010 ainsi que des paiements fixes par la suite, au cours des années financières de 2011, 2012 et 2013. Les paiements en vigueur au titre des services continueront selon les conditions du régime de pension et aucune modification ou réduction ne sera apportée au régime de retraite à prestations déterminées. Si les régimes indiquent un déficit global de solvabilité d'au moins 15 millions de dollars en janvier 2014, la compagnie effectuera des contributions additionnelles d'un montant égal d'ici le 31 décembre 2014. Si Air Canada faisait l'objet de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* ou la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, aucune modification ne sera apportée au régime de retraite sans le consentement des membres des unités. (Association des pilotes d'Air Canada; Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale; Syndicat canadien de la fonction publique, et Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada). La rémunération du président-directeur général et du vice-président exécutif sera bloquée jusqu'au 31 mars 2011, et aucune amélioration ne sera apportée aux prestations de retraite jusqu'au 31 décembre 2013 au moins.

Bell Technical Solutions, Entourage Solutions Technologies et le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier ont modifié l'actuel Programme de promotion des produits de Bell afin de refléter un nouvel **incitatif monétaire**. L'adhésion au Programme restera volontaire, les employés distribuant tout le matériel promotionnel lors de visites à domicile, et les taux varieront en fonction des promotions spéciales et/ou tendances du marché. Les deux parties détermineront conjointement les règlements relatifs aux nouveaux programmes incitatifs de rémunération qui pourront être introduits pendant la durée de la convention.

Une disposition modifiée sur le **recrutement et le maintien en poste** a été négociée entre le Canadien Pacifique Limitée et le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication et de l'énergie (1100 employés non-opérationnels) afin de mieux répondre aux changements du marché. À compter du 1^{er} janvier 2010, l'employeur pourrait modifier, complètement ou en partie, les taux horaires de début de certaines classifications au-delà des termes stipulés dans la convention collective. En cas de modification, le taux salarial ne sera pas réduit pendant au moins 3 mois. Les employés dont les taux ont été changés en vertu de cette disposition ne connaîtront pas de réduction lorsque les taux modifiés seront rétablis pour refléter le taux horaire stipulé dans la convention collective, une fois la pression du marché diminuée. Le Canadien Pacifique Limitée pourrait également, avec le consentement du syndicat, augmenter les taux d'emplois réguliers dans d'autres classifications selon la localité, si nécessaire.

Aéroplan Canada inc., société dérivée d'Air Canada et le Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada ont négocié une première convention, visant 880 employés de vente et des services à la clientèle, qui **stipule les principales caractéristiques de l'actuel régime de pension d'Air Canada**. Si Air Canada mettait fin à son régime de pension, les employés d'Aéroplan pourraient transférer leur cumul des services antérieurs au régime de pension d'Aéroplan. Ce transfert serait effectué sans frais, mais les employés pourraient ne pas pouvoir acheter le même nombre d'années de service. Dans un tel cas, les employés pourront opter pour le transfert de leurs droits à pension dans un REER individuel ou à cotisations prédéterminées.

Santé et bien-être

La régie de l'alcool de l'Ontario et ses 6 000 employés de bureau, d'entrepôt et commis de détail représentés par le Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario, division des employés des régies des alcools, obtiennent une **amélioration des prestations de maladie** pour les employés occasionnels. À compter du 1^{er} avril 2010, les employés occasionnels ayant travaillé 1 300 heures l'année financière précédente, et possédant 5 ans ou plus d'ancienneté dans l'unité de négociation, recevront les mêmes prestations que les employés à temps plein; cependant, il y aura des restrictions en ce qui concerne l'assurance-vie de base, le régime des soins dentaires et l'accès au plan des prescriptions sur ordonnance. Aussi, l'accès au Programme d'aide aux employés a été étendu aux employés occasionnels.

La ville de Windsor et le Syndicat canadien de la fonction publique (1 510 employés d'intérieur) ont introduit un **compte de prestations de retraite** pour les nouveaux employés afin d'aider au paiement de la protection en matière de santé des retraités après l'âge de 65 ans. Les employés permanents à temps plein, embauchés le 18 avril 2009 ou après, admissibles à une pension non réduite, auront droit à des prestations payées à 100 % par l'employeur jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces employés auront la possibilité de déduire un montant spécifique, sur chaque heure normale effectuée, pour le déposer dans un compte autofinancé. À la retraite, les cotisations et le revenu de placement cumulés pourront servir à payer les primes annuelles du régime de santé du retraité après l'âge de 65 ans. Les employés qui

présentent les critères d'éligibilité offrant droit à une pension non réduite restent admissibles à des prestations à vie payées à 100 % par l'employeur.

La convention de la ville de Windsor introduit une disposition traitant du protocole et procédure du **vaccin de l'influenza** dans les établissements de soins prolongés. La ville prendra en charge les traitements des résidents et des employés en soins de santé et des préposés/aides aux services de soutien à la personne, si le coût n'est pas couvert par d'autres sources. Les employés de Huron Lodge qui n'ont pas été vaccinés seront mis en congé non payé pendant la période de la prolifération. Si le vaccin n'a pas été administré pour des raisons médicales et qu'un certificat est fourni, l'employé sera réaffecté durant la période de prolifération, et si cela s'avère impossible, il sera rémunéré au taux normal.

La ville de Toronto et le Syndicat canadien de la fonction publique ont introduit un régime d'invalidité de courte durée dans leur convention visant 10 900 employés d'intérieur. À compter du 1^{er} janvier 2010, le **régime contre la maladie et les blessures** remplacera l'actuel régime de congé de maladie pour les nouveaux employés. Les employés actuels auront la possibilité de garder leur régime de congé de maladie cumulatif ou de souscrire au nouveau régime. Le régime contre la maladie et les blessures fournira aux employés une protection du revenu allant jusqu'à 130 jours, à 75 ou 100 % du salaire normal selon le nombre d'années de service.

Une **initiative de développement et de sensibilisation à la carrière** sera introduite par la ville de Toronto et le Syndicat canadien de la fonction publique pour le compte de 5 800 employés d'extérieur. À compter du 1^{er} janvier 2010, une initiative d'essai sera élaborée afin d'offrir des occasions de sensibilisation à la carrière aux employés, aux jeunes et particuliers des quartiers prioritaires. Cette initiative soutiendra les employés permanents dans leur perspective d'emploi en leur donnant la possibilité de travailler dans d'autres milieux de travail qui désirent développer des aptitudes en leadership et dans la communication. En outre, l'initiative permettra aux membres de la communauté de connaître le milieu de travail afin qu'ils développent des habitudes et des comportements positifs, nécessaires pour réussir leur entrée dans le marché de travail.

Conditions de travail

Aramark Canada Limited, Colombie-Britannique, et Hospital Employees' Union, division des services de soins de santé du Syndicat canadien de la fonction publique, ont renforcé les dispositions visant à **alléger les problèmes d'attribution des tâches** et améliorer le processus d'intégration des employés transférés dans d'autres unités. Si l'absence d'un ou plusieurs employés augmente la charge de travail d'autres employés, l'employeur fera tout son possible pour régler la situation : discuter des priorités des tâches avec le personnel concerné; réorganiser le travail; et/ou employer les travailleurs occasionnels selon les clauses stipulées dans la convention collective. Lorsqu'un employé est affecté dans une zone où il n'a jamais travaillé, des activités d'orientation lui seront offertes. Si les niveaux de compétence d'un employé ne sont pas transférables au nouveau milieu professionnel, il aura droit à une formation appropriée.

Air Canada et le Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada ont introduit un **programme d'achat de congé** pour leurs 4 280 employés des services à la clientèle. Au cours des années financières 2010 et 2011, les employés pourront acheter 1 ou 2 semaines supplémentaires de congé par le biais de la retenue à la source, au taux de 2,0 % du salaire de base par semaine

additionnelle, ce congé étant accordé en fonction de l'ancienneté. Par la suite, une clause semblable a été négociée par les employés de bureau d'Air Canada représentés par l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale.

Les Aéroports de Montréal et l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont ajouté une clause qui accorde un congé non payé de 52 ou 104 semaines aux employés **victimes d'actes criminels ou de violence**. Ce genre de congé sera accordé si l'épouse ou l'enfant d'un employé décède suite à un acte criminel ou commet un suicide, si un enfant mineur est porté disparu ou est gravement blessé suite à un acte criminel.

Comités syndicaux-patronaux

La ville de Windsor et le Syndicat canadien de la fonction publique ont établi un comité chargé d'étudier et de modifier la structure de la convention afin de la rendre « **plus facile à lire** ».

Le Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée, et le Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication et de l'énergie, des services et industries connexes ont créé un comité chargé de discuter et, éventuellement de mettre en place de nouveaux règlements concernant les **heures du travail, les horaires et la création de postes à temps partiel**.

Les Aéroports de Montréal et l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont établi un comité chargé d'enquêter sur les problèmes de transport liés au déménagement du siège de Montréal à Dorval, Québec. Des consultations auront lieu afin de recueillir les commentaires et suggestions visant à encourager des méthodes alternatives de transport comme le covoiturage.

Les conventions collectives analysées comprennent d'autres comités qui traitent de sujets tels la charge de travail, la santé et la sécurité et la classification des emplois.

Le Coin du lecteur

La Bibliothèque des Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Service Canada offre des publications récentes présentant de courts résumés sur les questions émergentes en milieu de travail.

Le coaching

Que ce soit dans le cadre d'une adaptation à un changement prescrit par un supérieur ou suscité par l'environnement, ou encore pour améliorer ses performances professionnelles ou un aspect de sa vie personnelle, le coaching est souvent appelé à la rescousse.

Bien que le coaching soit un concept en développement, la plupart des auteurs s'entendent pour dire qu'il consiste à accompagner quelqu'un ou un groupe de personnes vers les moyens de résoudre leurs problèmes - voir leur situation sous un nouvel angle - et qu'il comporte une dimension thérapeutique.

Veillez visiter [Le Coin du lecteur](#) pour les documents consacrés au syndicalisme. D'autres références, en anglais seulement, sont disponibles sur le site Web anglais.

Visitez le site Web de la [Bibliothèque](#) pour consulter les sommaires précédemment publiés.

Effectifs syndicaux au Canada—2009

La division de l'Information sur les milieux de travail présente, chaque année, une version actualisée de syndicats indépendants, nationaux, internationaux, et d'autres organisations composées d'une unité de négociation de 50 membres ou plus au Canada.

Les données obtenues indiquent qu'au début de l'année 2009, 4 600 886 travailleurs étaient membres d'un syndicat. Par conséquent, le taux ou le degré de syndicalisation (effectifs syndicaux représentés en pourcentage du nombre d'emplois non agricoles rémunérés) atteint 29,9 % en 2009; comparativement, l'*Enquête sur la population active* menée par Statistique Canada établit le taux de syndicalisation des employés rémunérés à 29,5 % au cours des six premiers mois de l'année 2009.

Veillez trouver l'analyse complète à [Effectifs syndicaux au Canada](#), ([format PDF, 109 Ko](#)). Profitez du [Répertoire des organisations de travailleurs et de travailleuses au Canada](#) pour obtenir de l'information sur les syndicats.

À paraître dans le prochain numéro

- Règlements salariaux – analyses et tableaux des données salariales de **novembre 2009**
- Négociations clés en cours et à venir – mise à jour
- Principaux arrêts de travail – mise à jour

Pour plus d'information

Le *Bulletin du travail* est un bimensuel.

Le *Bulletin du travail* vous tient au courant des développements continus concernant les relations de travail et la négociation collective au Canada grâce à des renseignements personnalisés et d'actualité. Les sujets suivants sont traités :

- négociations salariales
- avantages sociaux
- conditions de travail
- arrêts de travail
- organisations de travailleurs et travailleuses
- effectifs syndicaux
- pratiques innovatrices en milieux de travail

Pour plus d'information ainsi que la liste complète des produits et services, visitez [Analyse et information sur les négociations collectives](#) ou veuillez communiquer avec :

Services à la clientèle au 1-800-567-6866 - Région d'Ottawa-Gatineau au 1-819-997-3117

Liste de distribution – ajouter/retirer mon nom

Le *Bulletin du travail* fournit des renseignements pertinents sur des sujets variés. Pour recevoir le *Bulletin du travail*, veuillez ajouter votre nom à la liste de distribution en utilisant le lien ci-dessous.

Je désire [M'INSCRIRE](#) sur la liste de distribution.

Je désire [RETIRER](#) mon nom de la liste de distribution.

[RESPECT DE LA VIE PRIVÉE](#)